

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 5 août 2015

### **Risque Feux de récoltes**

**L'Ille-et-Vilaine est placée en état de vigilance sécheresse depuis le 5 août. Si aucune mesure de restriction ne s'applique pour l'instant, il est vivement recommandé aux citoyens d'adopter un comportement de vigilance et notamment dans les champs.**

En effet, depuis plusieurs semaines on constate la survenance de foyers d'incendie sur de nombreux terrains. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, près de 10 ha de champs ont été parcourus par le feu en Ille-et-Vilaine. Les incendies sont généralement provoqués lors du travail des sols. Le temps sec et le vent accentuent le risque de feu.

**Aussi, afin d'éviter les sinistres, il est recommandé :**

- d'apporter une attention toute particulière à l'entretien des matériels dont les moteurs sont souvent sources d'incendies,
- de creuser des tranchées pare-feux aux alentours des parcelles cultivées,
- de veiller à l'entretien des abords, notamment des surfaces cultivées.

## Consignes à destination des agriculteurs

- Repérer les réserves d'eau envisageables sur le site de travail
- Prévoir un moyen d'extinction type extincteur (connaître son fonctionnement)
- Pour le responsable d'exploitation : sensibiliser les travailleurs au risque incendie et donner des consignes en cas de départ de feu
- Prévoir un moyen de communication fiable pour alerter les secours. Faire un test de réseau + batterie chargée
- Positionner une herse à proximité de la zone de travail pour réaliser un coupe-feu (en priorité vers les zones sensibles : habitations, matériels, etc.)

## En cas de départ de feu :

- Au moindre départ, et avant toute action, appeler les sapeurs-pompiers (18/112)
- Préciser : l'adresse exacte du sinistre, son ampleur, sa progression, les risques (habitations, routes, voies ferrées...), les moyens d'accès et itinéraires pour les secours, les personnes impliquées le cas échéant (ne raccrochez jamais sans y être invité)
- Positionner une personne sur la route la plus proche pour accueillir et guider les sapeurs-pompiers dès leur arrivée
- Retirer les engins du champ si possible, évacuer la zone et mettre les personnes en sécurité (à l'opposé du sens du vent et des fumées et du sens de propagation du front de flammes)
- Prévenez les voisins potentiellement impactés
- A l'arrivée des secours, signalez-vous et accueillez les sapeurs-pompiers pour leur donner les informations nécessaires. Indiquez-leur les réserves d'eau possibles.
- N'hésitez pas à rappeler le 18/112 pour tenir les sapeurs-pompiers au courant de toute évolution de la situation en attendant leur arrivée

**NE PRENEZ AUCUN RISQUE PERSONNEL SI LE SINISTRE EST TROP IMPORTANT**